



2 place G. Clémenceau
64400 OLORON-STE-MARIE

www.casduhautbearn.fr

casduhautbearn@gmail.com

06 59 17 73 06

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2026

Le 30 avril 2026, à 18h30, les membres de l'association CAS du Haut Béarn se sont réunis dans leur local rue Jean Mermoz à OLORON-STE-MARIE en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme ZARASOA Marie-Colette, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme CANDELOT Gisèle, secrétaire de l'association.

Mme SALAS Elisabeth, trésorière de l'association, était présente.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Elections des membres du 2^{ème} tiers du Conseil d'Administration ; Rapport moral et bilan financier 2025 ; Budget prévisionnel 2026 ; Perspectives 2026 ; Cérémonie en l'honneur des nouveaux retraités.

Elections des membres du 2^{ème} tiers du Conseil d'Administration :

L'Assemblée renouvelle MMES PLONCARD Marylou, SALAS Elisabeth et MR LOUSTAU Didier en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ont été adoptées à l'unanimité les candidatures spontanées de MMES MARCAA Cécile et TARMIL Bahija.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Il a été fait lecture des différents rapports : moral, financier, budget prévisionnel
Lors des présentations, les éléments suivants ont été avancés :

- des nouvelles adhésions sont à noter mais les départs à la retraite sont plus nombreux, entraînant la poursuite de la baisse du nombre d'adhérents actifs,
- les dépenses les plus importantes en 2025 : l'arbre de Noël, 16438€ ; les départs à la retraite, 9314€ ; les mercredis à la neige, 6434€, les avances pour les commandes groupées auprès des partenaires, 9738€ ; les aides financières

accordées aux adhérents en situation d'urgence liée aux besoins de premières nécessités, 5695€ (2500€ de prêts d'honneur et 3195€ de dons).

A l'issue des présentations, et aucune question n'ayant été posée, la présidente de séance a soumis au vote les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Adoption du rapport moral et du bilan financier 2025 : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Budget prévisionnel 2026 : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Pour les perspectives 2026, il a été proposé les actions suivantes :

- maintenir les budgets des principales actions de l'association : les actions sociales, les primes aux événements professionnels et familiaux ; l'arbre de Noël ; les mercredis à la neige ; les aides financières pour répondre aux situations d'urgence liées besoins de premières nécessités (prêts d'honneur et dons) ; les locations vacances ; les avances de commandes auprès des partenaires ; les participations aux activités de loisirs (vente de tickets d'entrée au cinéma d'Oloron et au parc aquatique local Aquabéarn)
- la mise en place d'activités de loisirs et/ou sportif pour favoriser les rencontres entre adhérents
- de poursuivre les conventionnements avec les partenaires qui proposeront des avantages et prestations en faveur et au bénéfice des adhérents

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Ont été ensuite présentés les adhérents partis à la retraite courant de l'année 2025 et les nouveaux adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A OLORON-STE-MARIE, le 4 mai 2026

La Secrétaire,
Gisèle CANDELOT



La Présidente,
Marie-Colette ZARASOA

